

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 29 Novembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le 29 novembre à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 21 novembre, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Mme Alexandra BUTEL, première adjointe, pour le maire démissionnaire.

Nombre de membres en exercice : 13  
Nombre de membres présents : 7  
Nombre de suffrages exprimés : 11

Nombre de voix pour : 11  
Nombre de voix contre :  
Nombre d'abstentions :

**Présents :** Jean-Marie PRAYER, Marie Paule ROGOU, Jacqueline PUGET, Alexandra BUTEL, Jean Louis SERRES, Stéphane PATRAS, Alain LAURENS

**Excusés :** Cécile LAPEYRE

**Pouvoirs :** Amélie MARRIQ (pouvoir donné à Marie Paule ROGOU), Alain MANIVEL (pouvoir donné à Jean Louis SERRES), Jean LAPEYRE (pouvoir donné à Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL (pouvoir donné à Jacqueline PUJET)

**Absents :** Fabien SERRES

**Secrétaire de séance :** Alain LAURENS

**Objet : Séjour scolaire 2023 classe des CE2-CM1 et CM2 « Musique et Cirque » à  
Crupies – demande de subvention au Département**

**Considérant** la démission du maire le 08/11/2022,

L'école de St Etienne en Dévoluy a sollicité un soutien financier de la commune pour la réalisation d'un séjour scolaire, classe de découvertes, avec nuitées pour la classe de CE2-CM1-CM2 sur le thème « Musique et Cirque ».

Ce projet a reçu l'avis favorable du conseil d'école le 21 juin 2022.

Ce séjour aura lieu du lundi 06 février au 10 février 2023 au Centre Musiflore, 215 Chemin de Musiflore, 26460 CRUPIES.

Le coût total du séjour s'élève à 7683 € comprenant la cotisation au Centre, les frais d'hébergement, de prestations des intervenants, de transport et de repas.

Le nombre d'enfants participant au séjour s'élève à 24.

La participation de la commune s'élève à 2160 € comprenant l'avance de la subvention attribuée par le conseil départemental.

Cet évènement est subventionné par le Conseil Départemental

Délibération de référence n°2084 du 18/11/2011 qui fixe la participation du Département à 20€ par élève pour les voyages avec nuitée plafonnée à 1 000 €.

Subvention prévisionnelle demandée est de 480 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **SOLLICITE** une subvention du Département pour le financement de la classe découverte des CE2-CM1-CM2 comme suit :
  - 20€/élève pour les activités

➤ **PRECISE** que :

- Le montant alloué par la commune pour la réalisation du voyage est de 2160 € comprenant l'avance de la subvention du conseil départemental ;
- Le nombre d'enfants participants est de 24 ;
- La classe musicale « Musique et Cirque » a lieu du lundi 06 février au vendredi 10 février 2023 au Centre Musiflore, 215 Chemin de Musiflore, 26460 CRUPIES

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Pour le maire démissionnaire,  
La première adjointe,

Transmis et reçu en Préfecture le : 13-12-2022  
Publié le : 13-12-2022  
Affiché le : 13-12-2022

Alexandra BUTEL

